

**DECISION N° 3  
DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

**Samedi 27/07/2024**

**Présents :**

Président :	Jean RASORI	Licence	0605 - 2320
Membre :	Jean-Pierre OLLIVIER		1906 - 21076
Membre :	Emmanuelle COCHARD		1912 - 13796

Suite à la sortie de route du concurrent N°20 sur l'ES N°5, le recours de l'équipage N°10 est reçue et traité par le collège des commissaires sportifs à 22h20 pendant la réunion de collège N°3.

Après étude du cas exposé par l'équipage N°10, et après avoir vérifié les temps réalisés par cet équipage sur les ES 5 et 7, le collège prend la décision de ne pas modifier le temps réalisé effectivement par cet équipage sur l'ES5.

Fait à Saint Denis, le **samedi 27/07/2024 à 22h50.**

Le Président,



Jean RASORI

Les membres,



Jean-Pierre OLLIVIER

Emmanuelle COCHARD